

## Rythmes scolaires

### La semaine-type des écoliers Montiliens à partir de septembre 2013

**Priorité aux enfants !**  
De nouveaux rythmes scolaires pour  
mieux respecter leur rythme et donc leur  
permettre de mieux réussir

**Chère Madame, Cher Monsieur,**

A Monteux, comme vous le savez, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a fait l'objet d'une large concertation. Celle-ci a été pilotée par la commission extramunicipale de la vie scolaire et périscolaire qui regroupe les représentants de toute la communauté éducative : inspecteur de l'éducation nationale, inspecteur de la jeunesse et des sports, directeurs d'école, parents d'élèves, représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), élus municipaux et chefs de service.

A trois reprises, nous vous avons questionnés :

- d'abord pour établir un bilan de la situation des écoliers Montiliens, bilan très précis qui a servi de base au travail de la commission extramunicipale de la vie scolaire et périscolaire,
- ensuite, pour connaître votre avis quant à la demi-journée supplémentaire d'école qui, conformément à votre souhait, aura lieu le mercredi matin,
- enfin, pour que vous puissiez vous exprimer sur le moment durant lequel auront lieu les nouvelles activités périscolaires, facultatives et gratuites.

## Les résultats du questionnaire sur les nouvelles activités périscolaires

Vous avez été 52,65 % à répondre au dernier questionnaire qui vous a été adressé pour connaître votre préférence quant au moment de la journée durant lequel auront lieu les nouvelles activités périscolaires :

- 80,24 % étaient pour leur programmation à 15h45,
- 12,65 % étaient pour leur programmation à 13h30,
- 7,11% étaient ni pour l'une ni pour l'autre.

## Rappel : ce qui va changer en septembre 2013 avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

- Les 24 heures - nombre inchangé - hebdomadaires d'enseignement seront réparties sur 4,5 jours (au lieu de 4 jours aujourd'hui).
- Il y aura école le mercredi matin.
- Les trois quart d'heure quotidiens d'activités périscolaires nouvelles facultatives et gratuites proposées par la commune auront lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 15h45.

Ce dernier questionnaire vous a été adressé il y a une quinzaine de jours. Je m'étais engagé à vous en faire connaître le résultat avant les vacances d'été, le voici :

Vous avez été plus de 52 % à prendre le temps d'y répondre et je vous en remercie.

A plus de 80 %, vous avez confirmé l'avis des conseils d'école et vous avez souhaité que **les nouvelles activités périscolaires aient lieu en fin d'après-midi à 15h45.**

La commission extramunicipale de la vie scolaire et périscolaire a fait le bilan de la concertation, elle a entériné votre choix et j'ai transmis notre souhait partagé au Directeur Académique des Services départementaux de l'Education Nationale (DASEN) qui doit maintenant le valider.

Afin que vous puissiez avoir une vision complète de la semaine-type de votre enfant l'année prochaine, vous trouverez ci-après un tableau explicatif reprenant l'ensemble des possibilités d'accueil de votre enfant.

## Comment se déroulera la rentrée ?

**Dès le 3 septembre**, jour de la rentrée scolaire, les enfants seront accueillis selon la nouvelle organisation.

**Pour les temps périscolaires, vos enfants pourront être accueillis, dès cette date, par des animateurs et/ou des intervenants :**

- **les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi, dans les établissements scolaires entre 7h30 et 8h30 et entre 15h45 et 18h30,**
- **le mercredi après-midi, à l'Ecole de la nature, de 11h30 à 18h30.**

Ces temps ne sont pas obligatoires, contrairement aux temps d'enseignement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi de 8h30 à 11h30.

**Pour vous laisser le temps de choisir parmi les activités périscolaires proposées à vos enfants, celles-ci ne débiteront officiellement qu'à partir de la mi-septembre.**

Dès les premiers jours de septembre, vous recevrez le programme précis des nouvelles activités périscolaires valable jusqu'aux vacances de Toussaint.

Dans un souci d'organisation, il vous sera recommandé de préinscrire votre (vos) enfant(s) parmi les différentes possibilités offertes : le même programme hebdomadaire sera valable pendant toute cette première période. Nous vous demanderons notamment à quelle heure vous souhaitez que votre (vos) enfant(s) quitte(nt) l'école l'après-midi : soit à 15h45, soit à 16h45, soit entre 17h45 et 18h30.

De même, un autre programme vous sera proposé des vacances de Toussaint aux vacances de Noël, et ainsi de suite.

## **Le restaurant scolaire sera-t-il ouvert le mercredi midi ?**

Afin de faciliter l'organisation des parents, **le restaurant scolaire sera ouvert dès 11h30 aux enfants qui fréquenteront l'Ecole de la nature le mercredi après-midi.** Le transport sera **gratuitement** organisé par la commune.

**Pour les autres enfants, une garderie gratuite sera mise en place le mercredi, entre 11h30 et 12h30, au sein de chaque école,** pour permettre aux parents qui travaillent le mercredi matin de récupérer leurs enfants dans de bonnes conditions.

**La nouvelle organisation des rythmes scolaires allègera la journée de l'enfant tout en s'adaptant aux contraintes des parents. Elle facilitera l'ouverture à d'autres activités, permettra un meilleur équilibre et favorisera la réussite et l'épanouissement de tous les enfants.** Tel est l'objectif qui nous a guidés et que nous atteindrons grâce aux actions conjuguées de tous les acteurs de la communauté éducative.

En attendant, je vous souhaite, ainsi qu'à votre (vos) enfant(s), un excellent été et de bonnes vacances.

Bien à vous,

*Votre maire,*

*Christian Gros*

# La semaine-type des écoliers Montiliens à compter de septembre 2013

	07h30	08h30	11h30	13h30	15h45	16h45	18h30	
<b>LUNDI</b>	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR		
<b>MARDI</b>	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR		
<b>MERCREDI</b>	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN	ENSEIGNEMENT	CENTRE DE LOISIRS "ÉCOLE DE LA NATURE"					
<b>JEUDI</b>	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR		
<b> VENDREDI</b>	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIENNE	ENSEIGNEMENT	NAP	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR		

## Légende :

- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN**, facultatif et payant
- ENSEIGNEMENT**, obligatoire et gratuit, sous la responsabilité des enseignants
- PAUSE MERIDIENNE** : restaurant scolaire, facultatif et payant  
temps libre, détente, jeux ...
- NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)**, facultatives et gratuites :  
Ecole maternelle : temps libre, éveil corporel, éveil culturel, ...  
Ecole élémentaire : temps libre, activités physiques, activités culturelles, activités manuelles, ...
- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR**, facultatif et payant  
de 16h45 à 17h45 : Ecole maternelle : activités diverses  
Ecole élémentaire : accompagnement scolaire, ouverture sur le monde, activités au choix, ...  
de 17h45 à 18h30 : accueil périscolaire classique
- CENTRE DE LOISIRS "ÉCOLE DE LA NATURE"**, facultatif et payant  
de 11h30 à 13h30 : repas  
de 13h30 à 18h30 : activités

*Le mercredi, pour les enfants ne fréquentant pas l'Ecole de la nature, une garderie gratuite (sans repas) sera proposée de 11h30 à 12h30 dans chaque école.*